

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ECOLE du Mardi 26 Mars 2019

Membres présents :

Monsieur Bertin, Adjoint chargé des Affaires scolaires
Madame Perrigault, Responsable du service Affaires Scolaires,
Mesdames Dorange, Philippot, Marie, Derriennic-Seznec, Robert, Coiffier-Beluze, Roussel,
Langlais, Kergal, Pocard,
Monsieur Moreau, parents élus.
Mesdames Penhouet, Tremén, Davoust, Pelletier, Renaudin, Piednoir, Quero, Thomas, Reguiat,
Le Mabec, Gaillot, Boissau, Toullec, enseignantes.
Messieurs Dominguez, Gacon, enseignants.
Monsieur Garrault, Directeur,

Membres excusés : Monsieur Bégué, Maire, Monsieur Barbier, IEN de la circonscription,
Mesdames Cojean, Dupas, Le Vagueresse, Bassi, Demillac-Daniel, enseignantes.

1. Point sur les effectifs prévus à la rentrée de Septembre 2019. Mesure d'ouverture conditionnelle.

Le tableau des effectifs suivant a été présenté.

Répartition des élèves année scolaire 2019 / 2020

Enseignant	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Patrice Dominguez						
Cécile Thomas						
Anne Levagneresse / Marion Davoust						
Claude Tremén						
Gwenaelle Penhouet / Anaëlle Gaillot						
Michèle Reguiat						
Nadège Le Madec / Anaëlle Gaillot						

<u>Aurélia Renaudin / Guillaume Gacon</u>						
Florence Boissau						
<u>Guillaume Gacon / Pauline Toullec</u>						
<u>Murielle Bassi / Guillaume Gacon</u>						
<u>Soizic Dupas / Marion Davoust</u>						
Muriel Quero						
Malika Cojean						
Clémence Pelletier						
<u>Solène Deniel / Anaëlle Gaillot</u>						
?						
TOTAL	85 (67+ 18)	86 (70+ 16)	73 (62+ 11)	92 (80 + 12)	88	424
2018/2019	85	73	91	91	60	400
		+ 13	- 18	+1	+28	

Sur le tableau, figurent les effectifs prévus à la rentrée 2019.

424 élèves sont attendus, répartis par cohortes dans ce tableau. On constate une stabilité des effectifs prévus en CP et CM1, une baisse en CE2 et une augmentation en CE1 et CM2.

Apparaissent en orange, les effectifs des élèves inscrits dans la filière bilingue. 57 élèves seront accueillis, du CP au CM1.

Dans le cadre du projet de carte scolaire, une affectation conditionnelle d'un emploi a été retenue pour l'école.

Un 17^{ème} poste d'enseignant sera attribué à l'école à la rentrée de septembre 2019 si le nombre d'élèves prévu est atteint.

Deux répartitions des élèves (sur 16 et 17 classes) vont être envisagées.

2 . Ecole du Socle et Etablissement Public des Savoirs Fondamentaux (EPSF)

Le document suivant a été présenté :

Ecole du Socle / Etablissement Public des Savoirs Fondamentaux (EPSF)

Ecole du Socle

Apparu en 2005 et précisé en 2013 (loi d'Orientation et de Refondation de l'École), le socle commun définit les compétences et connaissances qu'un élève doit maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 précise que «la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société».

Le contenu du socle commun est organisé autour de sept domaines de compétences :

- *la maîtrise de la langue française ;*
 - *la pratique d'une langue vivante étrangère ;*
 - *les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;*
 - *la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;*
 - *la culture humaniste ;*
 - *les compétences sociales et civiques ;*
 - *l'autonomie et l'esprit d'initiative.*
-
- *En 2013, création des Conseils Ecole/Collège : renforcement de la continuité Ecole/Collège (premier pas vers l'École du Socle)*
 - *Depuis 1 an, volonté académique d'approfondir l'École du socle : sur la base d'un **diagnostic**, un ou deux **axes de travail commun** au collège et à ses écoles de rattachement sont **identifiés**.*
 - *Mise place de 210 écoles du Socle dans l'Académie (secteur public)*
 - *Création de territoires d'animation éducative et pédagogique (mise en réseaux d'écoles du socle)*

EPSF (loi Blanquer à l'étude au Parlement)

- *Les établissements publics des savoirs fondamentaux sont constitués de classes du premier degré et du premier cycle du second degré. Ils regroupent les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situés dans le même bassin de vie.*

*Ces établissements sont créés par arrêté du représentant de l'État dans le département sur **proposition conjointe du département et des communes** ou établissements publics de coopération intercommunale de rattachement du collège et des écoles concernés, après conclusion d'une convention entre ces collectivités (pas d'avis du Conseil d'École ou du Conseil d'administration du collège).*

- *Les établissements publics des savoirs fondamentaux sont dirigés par un chef d'établissement qui exerce les compétences attribuées au chef d'établissement. Un directeur-adjoint exerce, sous l'autorité du chef d'établissement, des responsabilités auprès des professeurs des écoles.*

L'établissement est administré par un conseil d'administration. La composition de ce conseil d'administration est fixée par décret et permet notamment la représentation des personnels du premier degré et des communes ou établissements publics de coopération intercommunale parties à la convention.

Le directeur-adjoint (issu du 1^{er} degré) travaille aux côtés du chef d'établissement. Il est nommé par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) comme

faisant fonction de directeur-adjoint. Cependant, il n'y a bien qu'un seul chef d'établissement qui est l'unique ordonnateur et responsable de l'exécution du budget de l'établissement.

Madame Le Recteur a précisé dans un courrier en date du 6 mars 2019 que l'académie de Rennes s'en tiendra strictement à la démarche expérimentale concernant la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Ce document précise ce qu'est l'Ecole du Socle et ce que pourrait être un EPSF, sachant qu'en ce qui concerne ce dernier point un certain nombre d'éléments pourraient évoluer car à l'étude au Parlement.

3. PPMS Risques Majeurs Naturels et Technologiques

Le PPMS de l'école a été présenté. Les notions de Danger, Situation dangereuse, Aléa, Enjeux et Risques ont été reprécisées.

La liste des risques Naturels et Technologiques établie à partir du DDRM du département a été commentée.

Un exercice aura lieu dans chaque école après les vacances de Printemps.

Les parents se verront remettre l'annexe 2 :

Fiche d'information des Familles recensant « Les bons réflexes en cas d'accident Majeur ».
(Document en annexe).

4. Portes Ouvertes

- Un retour a été fait sur la soirée « Portes Ouvertes » qui s'est déroulée à l'école J. Ferry le vendredi 8 mars 2019. La fréquentation a été semblable à celle qui avait lieu lorsque les « Portes Ouvertes » étaient organisées un samedi.

Les parents des futurs élèves de CP ont pu rencontrer les enseignants et découvrir les locaux.

La soirée « Portes Ouvertes » de l'école J. Prévert aura lieu le vendredi 7 Juin 2019, de 17h30 à 19h30.

L'organisation de cette soirée n'est pas encore définie mais des actions ou projets menés au cours de l'année scolaire pourraient être présentés.

- Un tour d'horizon des sorties et actions menées récemment ou à venir a été effectué.
 - les élèves de CP, de CE1/CE2 sont allés, au cours d'une matinée, visiter l'Espace des Sciences et le Musée aux Champs Libres, à Rennes.
 - Les élèves de CM1 ont visité le Château de Fougères et se rendront à Rennes effectuer une visite dans le cadre d'une action intitulée « Parcours Urbains ».
 - Les élèves de CP et CE1 se rendront à Saint Lunaire découvrir, au cours d'une journée, les richesses de cette partie du littoral.
 - Les élèves du cycle 2 se rendront à l'écomusée du Pays de Rennes au cours du mois de Juin
 - Les élèves de CM2 effectueront un séjour de 3 jours à Bréal sous Montfort (activités sportives et citoyennes) et ceux de la classe CM1/CM2 séjourneront 2 jours à Mézières Sur Couesnon.
 - Des projets « danse » et « Chant choral » ont été menés par les classes de CE1/CE2, CM1, CM1/CM2 et pourront être présentés lors de la soirée « Portes Ouvertes » de

l'école J. Prévert. Une participation des élèves est également prévue lors de la Fête de la Musique.

5. Questions diverses

- *Climat scolaire* : suite aux difficultés rencontrées au cours du premier trimestre (comportements inadaptés d'un certain nombre d'élèves..), des actions ont été menées auprès des élèves concernés par ces faits. A chaque incident notable, les élèves ont été amenés à réfléchir sur leur comportement, mettre en place des actions réparatrices ou (et) être punis. Ce travail éducatif est un travail de longue haleine, relayé par tous les acteurs de la communauté éducative (sur le temps scolaire et périscolaire). Il nécessite une mise en relation des différents acteurs (animateurs, enseignants, responsables des services, élus...).

Dans le cadre du futur projet de l'école du socle, la problématique du Climat Scolaire fait partie des priorités de l'école. Il s'agirait de mettre en œuvre des actions de coopération, de coéducation et de pratiques partenariales afin d'agir sur le climat scolaire.

Le renforcement de la relation Parents/Ecole constitue également un axe de travail.

Il est à noter que depuis quelques semaines, le nombre d'incidents a nettement diminué (pas de remarques émises par les parents auprès des services de la mairie, de l'association des parents d'élèves ou de l'école) ;

- *Photos de classe* : elles seront effectuées au retour des vacances de printemps (il n'y aura pas de photos individuelles mais seulement des photos des groupes classe et des cohortes).
- *Restauration* : la quantité d'aliments fournis lors des goûters interroge certains parents. Les services de la restauration ont communiqué en précisant qu'il est toujours possible de demander une quantité supplémentaire de nourriture, sachant que des normes diététiques doivent également être prises en compte. En ce qui concerne, la proposition de sauce pour les plats, la règle observée par le personnel du service restauration est la même pour les restaurants scolaires Ferry et Prévert.

Le Conseil d'Ecole s'est terminé à 20h30.

Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le mardi 25 Juin 2019, à 18h30, dans les locaux de l'école J. Prévert.

Signature du Directeur

Signature d'un représentant des parents d'élèves